

Ouvrier semi-qualifié en maraîchage biologique : détermination ciblée (18 à 24 ans)

RÉF | 6257

OBJECTIF ET CONTENU

Objectif	L'objectif de la filière de formation est de former les personnes aux techniques de maraîchage dans l'agriculture biologique. La détermination ciblée vise à permettre aux candidats de découvrir concrètement le métier grâce à divers exercices, visites, observations. Ceci avant d'envisager la formation qualifiante de 9 mois organisée par la Mission Locale de Saint-Gilles.
Programme	Bilan professionnel, rencontres avec des professionnels, visites d'exploitations diverses, stages de découverte, confirmation du projet pour entrer en formation.
Certification(s) visée(s)	Attestation de participation de l'organisme
Type de formation	Organisme d'insertion socio-professionnelle (OISP) - Contrat de formation professionnelle pour chercheur d'emploi reconnu par Bruxelles Formation

ORGANISATION

Durée	2 semaines de détermination, suivies de 10 mois de formation
Horaire	lundi mardi mercredi jeudi vendredi en journée de 8h30 à 16h30 temps plein
Début	Prochaine formation en 2021. En attente des dates. 1 fois par an
Coût	Gratuit

CONDITION D'ADMISSION

Prérequis	Etre chercheur d'emploi. Avoir entre 18 et 24 ans. Ne pas avoir le <i>certificat de l'enseignement secondaire</i>
------------------	---

administratifs

supérieur de plein exercice (CESS) ou une équivalence de ce certificat par la Fédération Wallonie-Bruxelles.
Etre domicilié en Région bruxelloise

Avoir une connaissance suffisante du français

Remarques

Cette détermination ciblée précède la formation qualifiante donnée par la Mission locale de Saint-Gilles :
<http://www.dorifor.be/formation/maraichage-biologique-18-a-24-ans-7596.html>

EN PRATIQUE

Pour s'informer et postuler

Prendre contact avec la Mission Locale d'Ixelles.

Organisme

Mission locale d'Ixelles
Rue du Collège 30 bte D
1050 Ixelles
Tél: 02 515 77 71